



ASSOCIATION DES MAIRES DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 1er décembre 2010

Francis LABRUYERE
Président de l'Association des Maires
du Tarn et Garonne

OBJET : Loi Lagarde du 1er juillet 2010 – Réunion d'information.

Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue,

Je suis chargé de vous informer de l'invitation de Monsieur le Directeur de la Banque de France pour une réunion d'information sur la loi « Lagarde » du 1er juillet 2010.

Elle portera sur tous les aspects des interventions de la Banque de France pour aider les particuliers à surmonter leurs difficultés financières : exercice du droit au compte bancaire, fonctionnement des grands fichiers d'incidents (FCC, FICP), guichet unique d'information sur l'assurance, la banque et l'épargne financière. Mais elle mettra naturellement l'accent sur la gestion des dossiers de surendettement des particuliers et les évolutions toutes récentes de cette procédure. La Loi « Lagarde » du 1er juillet 2010 est en effet entrée en vigueur le 2 novembre 2010.

Compte-tenu de l'actualité et de l'importance de cette loi qui porte sur l'évolution de la réglementation du crédit à la consommation et du droit du surendettement, M. Le Directeur de la Banque de France nous offre la possibilité d'assister à cette réunion et aussi peut-être plus particulièrement nos collaborateurs en charge des CCAS.

Cette réunion se tiendra le **Vendredi 10 Décembre de 9 h 30 à 12 h dans l'amphithéâtre de la DDT, 2 quai de Verdun à Montauban**. Un accueil café est prévu à partir de 9 h 00.

Pour une bonne organisation de ce rendez-vous, je vous remercie par avance de bien **vouloir retourner, dûment complété le bulletin ci-joint**, au plus tôt, ou bien de **confirmer votre participation par tél. ou par mail** à l'Association des Maires. D'avance, je vous en remercie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux et les meilleurs.

Le Président,

Francis LABRUYERE

